

REMUNERATION BTS des METIERS de la COIFFURE

La rémunération est établie selon l'âge de l'apprenti-e et selon l'année de formation

Exemple de rémunération (brut/mensuel) pour 35H sur la base du SMIC au 1er mai 2023 (11,52€/heure)

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le salaire de l'apprenti BP ou BTS ne peut être inférieur à celui qu'il avait sous contrat en CAP ou à la sortie d'un BAC Pro

Contrat 35H	Moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans		26 ans et +
	1ère année	995,90 €	(57% SMIC)	1 170,62 €	(67% SMIC)	1 397,76 €	
2ème année	1 170,62 €	(67% SMIC)	1 345,34 €	(77% SMIC)	1 397,76 €	(80% SMIC)	

EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat 35H	16 - 20 ans		21 - 25 ans		26 ans et +
	avec diplôme Pro	1 135,68 €	(65% SMIC)	1 397,76 €	

Contrat 39H	16 - 20 ans		21 - 25 ans		26 ans et +
	avec diplôme Pro	1 297,92 €	(65% SMIC)	1 597,44 €	

SUR LA BASE DU SMIC AU 1ER MAI 2023 SOIT 1747,20€ pour 35H (11,52€/heure)

SUR LA BASE DU SMIC AU 1ER MAI 2023 SOIT 1996,80€ pour 39H